

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE  
ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**OBJET**

**Finances locales 7.1**  
**décisions budgétaires**

**Tarifs 2023 des**  
**prestations municipales**

**DATE DE CONVOCATION**  
9 décembre 2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : **29**

Nombre de présents : **21**

Nombre de votants : **28**

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-12-105

L'an deux mil vingt deux

le quinze décembre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – M. ROGERET – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – M. PETIT – M. LEMAIRE – M. JEANJEAN – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme DESANGLOIS

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. BRUNET à Mme DELOBEL

M MIZABI à Francis GESLIN

Mme QUOD-MAUGER à Mme ESCLASSE

Mme FRIBOULET à M BULARD

Mme CREVON à M GOMIS

M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUET

M. LE NOE à Mme DESANGLOIS

**Excusés**

Mme DUVAL

**Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.**

**Rapporteur** : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf s'attache au quotidien, avec ses services, à rendre un service public de qualité et adapté aux différents publics : enfants, jeunes et seniors.

Le contexte national et international pesant sur les budgets des collectivités locales, certaines d'entre-elles ont choisi d'augmenter fortement les tarifs communaux.

La Municipalité fait le choix de dissocier les évolutions tarifaires en fonction des prestations.

Ainsi, la majorité municipale n'a pas souhaité faire supporter aux familles saint-pierraises l'inflation subie sur les denrées alimentaires. Ainsi, hormis les tarifs appliqués aux usagers non saint-pierrais, les tarifs 2022 de restauration seront reconduits à l'identique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-105b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2023

Affichage : 23/01/2023

Il en est de même pour les tarifs culturels, eu égard à la nouvelle grille tarifaire adoptée en 2022, entrée en application en septembre dernier.

Les autres tarifs municipaux font l'objet d'ajustement afin de tenir compte de l'évolution des coûts de service (matières premières, énergie,...).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tels qu'annexés à la présente délibération.

### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-13 et L.2121-29 ;

### **Considérant**

La nécessité de fixer les tarifs des prestations municipales et d'occupation du domaine public ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **24**

voix contre 0

Abstention **4** (M BULARD - M LE NOE - MME FRIBOULET - MME DESANGLOIS)

**Article 1** : d'adopter les tarifs, joints en annexe, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Article 2** : d'inscrire les recettes au chapitre 70 du budget communal.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-105b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2023

Affichage : 23/01/2023